

Pêche côtière : Défaillance de la flotte ou déficit de la ressource?

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-08-2007 00:11:51

- Trop de poissons meurent de vieillesse

Une seule et même revendication des conserveurs de poissons: la régularité de l'approvisionnement. Pourtant, ce n'est pas la ressource qui manque. Le tout prestigieux INRH (Institut national de recherche halieutique) affirme que la biomasse est pléthorique dans la zone sud comprise entre Agadir et Lagouira. Selon cet organisme (dont les conclusions se trouvent consignées dans les projets de plans d'aménagement des pêcheries pélagiques), le potentiel est de 5 millions de tonnes, voire plus. Il serait même dominé par les adultes. Et la situation s'explique par un déficit de l'effort de pêche devant contribuer à réguler la biomasse. Pourquoi alors s'abstenir d'exploiter cette ressource en déperdition? s'exclament les conserveurs. Aussi, le recours à l'affrètement est-il envisagé comme solution provisoire.

Dans l'attente d'une mise à niveau de la flotte côtière marocaine. Or, si le constat est partagé quand à l'impérieuse nécessité de moderniser la flotte, les avis divergent s'agissant des solutions. Comme si les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets. «La crise que traverse le secteur de la pêche est due à la flambée des charges d'exploitation non répercutée sur les prix de vente de la sardine», rétorque la Fédération nationale de la pêche côtière. La situation, est-il précisé, est encore exacerbée par la limitation de la flotte nationale aux stocks (A et B) situés entre Tanger et Agadir.

«Comment peut-elle augmenter ses apports sans mettre en danger ces stocks déclarés surexploités de 20 à 30% par l'INRH? Comment pourra-t-elle améliorer ses performances alors que toute tentative de modernisation est étouffée?» Autant d'interrogations avancées pour revendiquer l'accès au stock C situé entre Boujdour et Lagouira. «Si l'affrètement demeure incontournable, la profession est disposée à affréter elle-même les bateaux pour assurer l'appoint d'approvisionnement aux industriels», est-il relevé dans une récente lettre adressée à la tutelle. Et pour cause! Pourquoi interdire aux bateaux marocains ce qu'on concède aux armateurs de toutes nationalités? L'argument est apparemment convaincant. En tout cas pas pour les conserveurs dont le souci majeur est de faire tourner l'outil de valorisation et de sauvegarder des parts de marché. Aujourd'hui, il est vrai, le secteur de la conserve se porte plutôt bien même si sa compétitivité demeure soumise à l'aléa de l'approvisionnement. La pêche étant soumise à une très forte saisonnalité. A cause de l'état de la flotte. Tout le monde en convient. La voie salutaire réside dans une solution concertée privilégiant la qualité. A commencer par la révision du système des prix.

Les captures proposées

Le projet de plans d'aménagement des pêcheries pélagiques élaboré par la tutelle proposait, en 2004, le prélèvement sur les stocks A et B de 664.740 tonnes de sardines pour une biomasse d'environ 1.270.000 tonne soit 52%. Quant aux captures prévues pour le stock C, elles étaient évaluées à 1 million de tonnes pour une réserve halieutique estimée à près de 8,5 millions de tonnes. Pour les sardines les captures retenues sont de 600.000 tonnes pour un potentiel de 5,4

millions de tonnes. D'où le vieillissement constaté.

Source : L'Economiste